



Licenciement économique contrat annexe 7

Par **Pjo**, le **28/06/2019** à **18:17**

Bonjour
Actuellement en contrat de nettoyage avec annexe 7 mon employeur effectué un licenciement économique sur plusieurs agents peut il le faire malgré l'annexe 7

Par **morobar**, le **28/06/2019** à **18:20**

Bjr,
L'annexe 7 implique l'abandon ou la perte d'un chantier (contrat) au profit d'une autre entreprise.
ENCORE faut-il le respect des conditions qui accompagnent l'annexe 7
Le licenciement économique peut être d'une nature conjoncturelle (plus de sous) ou structurelle.

Par **Pjo**, le **29/06/2019** à **10:01**

Non l'employeur n'a pas abandonné ou perdu le marché juste licencié une partie de ses employés (10) et en conserve 10 (redressement)
Si il perd le marché avec la Collectivité actuelle la nouvelle entreprise qui obtiendra le marché est-elle dans l'obligation de me reprendre en rapport à l'annexe 7 de mon contrat ?
Merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **01/07/2019** à **09:33**

Le licenciement économique paraît donc, selon vos propos, justifié.
En cas de perte du

chantier, on entre dans les dispositions de l'annexe 7, mais la reprise n'est pas automatique. Vous devriez lire cette annexe, cela vous permettra de vérifier les conditions personnelles qui conditionneraient votre reprise.

Par **Pjo**, le **01/07/2019** à **12:28**

BonjournnnnMerci pour vos réponses